

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 6 septembre 2018, affichée le 6 septembre 2018, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Point sur les finances

Décisions budgétaires modificatives

Avenants marché public « réhabilitation de locaux existants pour création d'une salle associative »

Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires

Tarifs communaux : location nouvelle salle, vente de billet et restauration spectacle en cirque

Institution d'une régie temporaire de recettes à l'occasion d'un spectacle en cirque

Rachat des actions Ingenov 45 par le département

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – année 2017

Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Aurélia BLOT, Gilles MARCHAND, Michel VARLOTEAUX, Valérie NEYROLLES, Michel CHARTIER.

Absent donnant pouvoir : Philippe DESSART à Aurélia BLOT.

Absents : Anne-Xavière COURONNÉ, Stéphanie VENANT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Michel CHARTIER.

Adoption du PV de la séance du 28.06.2018. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté, avec l'accord unanime des membres du conseil municipal, le point suivant à l'ordre du jour : Demande de subvention exceptionnelle auprès du conseil départemental pour les actions de médiation menées autour de l'art du cirque dans le cadre de la constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt, l'Art entre Loire et Campagne ».

Point sur les finances

A mi-exercice budgétaire, les dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires.
La trésorerie est correcte.

Dépenses budgétées restant à engager : réfection de la route de la Boue dont les travaux devraient commencer d'ici la fin du mois, travaux de sécurisation des bâtiments scolaires prévus aux prochaines vacances scolaires.

Achats à étudier :

- éléments de restauration et mobilier nouvelle salle :

Etant entendu les devis pour l'équipement d'un fourneau électrique, d'une laveuse et d'une armoire réfrigérée de la société QUIETALIS (45-Saint Jean de Braye) d'un montant de 4 305 € HT et de la société BACCHUS (69-Brignais) d'un montant de 4 656 € HT ; le conseil municipal à l'unanimité décide de contracter avec la société la mieux-disante.

- remplacement chauffe-eau vestiaires foot :

Machinerie d'une trentaine d'années pour laquelle il convient de réfléchir à la remplacer- devis société ALFROY (45-Orléans) 10 290 € HT- d'autres devis vont être sollicités

- lave-vaisselle école

- machine à laver mairie : achat 232.50 € HT fin août 2018

Délibération 2018- 55: Décision budgétaire modificative n°2 du budget principal

Vu le budget primitif 2018 et la décision budgétaire modificative n° 1 du 24.04.2018 (D2018-30),

Vu les opérations d'ordres budgétaires prévues au chapitre 040 (intégration en 2018 de dépenses 2017 des comptes 203 Frais d'insertion et d'études vers 21 dans la mesure où ils ont donné lieu à réalisation de travaux) alors que celles-ci doivent apparaître au chapitre 041 dans la mesure où ce sont des opérations patrimoniales,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal suivante :

Section d'investissement	BP + DM1	DM 2	BP+ DM1 et DM2
Dépenses Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			0 €
Compte 21318 Autres bâtiments publics	2 620 €	-2 620 €	
Compte 2152 Autres bâtiments publics	1458.28 €	-1 458.28 €	
Dépenses Chapitre 041 Opérations patrimoniales			4 078.28 €
Compte 21318 Autres bâtiments publics	0 €	+ 2 620 €	
Compte 2152 Autres bâtiments publics	0 €	+ 1 458.28 €	
Recettes Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Compte 2033 Frais d'insertion	4 078.28 €	- 4 078.28 €	0 €
Recettes Chapitre 041 Opérations patrimoniales			
Compte 2033 Frais d'insertion	0 €	+ 4 078.28 €	4 078.28 €

Délibération 2018- 56: Décision budgétaire modificative n°3 du budget principal

Vu le budget primitif 2018 et les décisions budgétaires modificative n° 1 du 24.04.2018 (D2018-30) et 2 de ce jour,

Vu les dépenses engagées concernant la révision du PLU : 9 600 € TTC auprès du cabinet ECMO auxquelles il conviendra d'ajouter des frais d'insertion,

Vu les crédits budgétaires prévus au compte 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme s'élevant à 5 000 € ,

Etant donnée l'abandon du projet d'achat de parcelle cadastrale pour lequel 55 000 € a été budgété au compte 2111,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte la décision budgétaire modificative n°3 du budget principal suivante :

Section d'investissement	BP + DM1 et 2	DM 3	BP+ DM1 à DM3
Dépenses Chapitre 20 Immobilisation incorporelles Compte 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	5 000 €	+ 6 000 €	11 000 €
Dépenses Chapitre 21 Immobilisation corporelles Compte 2111 Terrain nu	55 000 €	-6 000 €	49 000 €

Délibération 2018- 57: Avenants marché public « réhabilitation de locaux existants pour création d'une salle associative »

Vu la délibération 2017-63 du 09.11.2017 attribuant le marché de travaux de « réhabilitation de locaux existants pour création d'une salle associative » comme suit pour un montant de 283 516.38 € HT,

Vu la délibération 2018-35 du 22.05.2018 adoptant les avenants suivants :

- avenant n°1 en augmentation de 1536 € HT, lot 9, pour isolation thermique du local réserve épicerie
- avenant n°1 en augmentation de 1620 € HT, lot 10, pour carrelage scellé sur chape dans future grande salle suite à démolition et constat de différence d'altimétrie du sol

N° lot	Entreprise	Offre de base	TC + option	Avenants <small>Adoptés le 22.05.18 delib 2018-35</small>
01 – Gros-oeuvre/VRD	3D CONSTRUCTION	69 454,47 €	28 958,55 €	
02 – Ravalement	SARL DA SILVA	12 363,59 €		
03 – Charpente bois	BORDIBOIS	13 268,00 €		
04 – Charpente métallique	NOGUES	12 824,00 €		
05 – Couverture bac acier	MALET COUVERTURE	10 191,01 €		
06 – Couverture ardoises	MALET COUVERTURE	7 941,37 €		
07 – Menuiseries ext.	SARL BETHOUL LB	13 351,72 €	15 957,83 €	
08 – Menuiseries int.	SARL BETHOUL LB	11 355,58 €		

09 – Plâtrerie	COEHLO MANUEL	22 395,40 €	2 650,50 €	+ 1 536 €
10 – Carrelage/faïence	SK CONSTRUCTION	11 707,30 €		+ 1 620 €
11 – Peinture	ASSELINE	9 958,10 €		
12 – Electricité	SARL PERRET	14 235,15 €		
13 – Chauff/ventill/Plomb.	PREFAB. GATINAISE	26 903,81 €		
TOTAL HT = 292 595.42 € HT		235 949,50 €	47 566,88 €	3 156 €
TVA 20%		47 189,90 €	9 513,38 €	631.20 €
TOTAL GENERAL = 351 114.51 € TTC		283 139,40 €	57 080,26 €	3 787.20 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte les avenants suivants :

- avenant n°1 en augmentation de 3887.15 € HT, lot 1, pour création lavoir à chaussure, reprise du réseau eau usée complet et prolongement du réseau eau potable parking
- avenant n°1 en augmentation de 1715.89 € HT, lot 13, pour raccordement lavoir à chaussures et tous travaux sur réseau de plomberie existant , fourniture et pose d'une bouche incongelable
- avenant n°1 en augmentation de 320 € HT, lot 2, pour ravalement du muret du lavoir à chaussures

A VENIR : avenant en moins-value lot 01.

Délibération 2018- 58: Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires

Par délibération 2018- 37 du 22.05.2018,

« Etant entendu la nécessité de renforcer les mesures de sécurité de l'école primaire, pour réponse à la menace d'actes terroristes ou d'attaques armées,

Il convient :

- *de rehausser la clôture de façade de rue de l'école,*
- *d'installer un portillon équipé d'un portier vidéo,*
- *d'équiper chaque classe d'un déclencheur d'alerte lumineuse.*

Vu les devis de :

- *La sté IRALI et Fils (45-TIGY) concernant la partie électrique d'un montant de 7 086.80 €HT*
 - *La sté CREAMETAL (45-DAMPIERRE EN BURLY) concernant la partie métallerie / serrurerie d'un montant de 5 304 € HT*
- SOIT un montant total de 12 390.80 € HT*

Etant donné que ce projet est éligible à la DSIL,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,*

Adopte le projet décrit ci-dessus,

Sollicite une subvention de 9 912 € au titre du DSIL (Préfecture) soit 80% du projet,

Charge le Maire de toutes les formalités. »

Par courrier du 16 juillet 2018, la Préfecture du Loiret nous informe financer ces travaux à hauteur de 35 % soit 4 337 € maximums.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Dans l'attente d'un devis complémentaire concernant la partie électricité, autorise Mme le Maire à contracter avec les sociétés les mieux disantes.

Délibération 2018- 59: Tarifs complémentaires communaux 2018: location nouvelle salle, vente de billet de spectacle en cirque, restauration spectacle en cirque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Fixe les tarifs suivants :

- Location nouvelle Salle annexe à la salle bleue:
(PROPOSITION commission municipale finances du 16.11.2017) :

Bulzacien /journée		120 €
Extérieur /journée		180 €
Association à but lucratif /journée		50 €
Association à but non lucratif /journée		GRATUIT
Caution salle / location		200 €
Caution ménage/ location		40 €
Mise à disposition d'une poubelle 240 litres		12 €
Retenue en cas de désistement	Si annulation avant les 15 derniers jours	50,00 €
	Si annulation dans les 15 derniers jours	retenue est totale

- Places de spectacle EN CIRQUE présentés les 12 et 13 octobre 2018 à la Salle des Fêtes- 20h30

Moins de 6 ans	GRATUIT
6-12 ans	5 € pour 1 spectacle, 8 € pour les 2
Adultes	10 € pour 1 spectacle, 15 € pour les 2

- Restauration spectacle EN CIRQUE les 12 et 13 octobre 2018 à la Salle des Fêtes

Boisson froide sans alcool	1.50 €
Boisson froide alcoolisée	2.50 €
Snack	4 €
Part de flan	2 €
Boisson chaude	1 €

Institution d'une régie temporaire de recettes à l'occasion d'un spectacle en cirque

Vu la délibération 2017-31 du conseil municipal du 06.05.2017 confiant au Maire la délégation de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Mise en place d'une régie temporaire de recettes du 28.09.2018 au 13.10.2018 pour l'encaissement des recettes liées à la vente de places de spectacles présentés les 12 et 13 octobre 2018 à la salle des fêtes et des recettes liées à la restauration rapide servie à cette occasion.

Délibération 2018- 60: Rachat des actions Ingenov 45 par le département

Créée en novembre 2013, la société publique locale Ingenov45 (service d'ingénierie publique locale), à laquelle la Commune a adhéré par délibération 2013-44 du 28.06.2013, a connu une baisse d'activité engendrant des pertes comptables importantes sur les deux derniers exercices.

Ces pertes ont conduit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 19 juin dernier, à décider de sa dissolution anticipée et de sa mise en liquidation amiable.

Parallèlement, le Département du Loiret a développé une nouvelle offre gratuite de services aux territoires dénommée CAP Loiret.

Toujours dans cette volonté de soutenir les actionnaires minoritaires, le Département s'est engagé, par délibération du 25 mai 2018, à procéder au rachat à la valeur nominale des actions dont la cession lui serait proposée par les collectivités et groupements actionnaires minoritaires qui auraient délibéré en ce sens d'ici le 31 décembre 2018.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de céder SON action (CINQ CENTS EUROS) souscrite au capital de la SPL Ingenov45 au bénéfice du Département du Loiret.

Délibération 2018- 61: Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2017

Vu la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif concernant l'exercice 2017,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte ce document,

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Délibération 2018- 62: Demande de subvention exceptionnelle auprès du conseil départemental pour les actions de médiation menées autour de l'art du cirque dans le cadre de la constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt , l'Art entre Loire et Campagne ».

Vu la constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt , l'Art entre Loire et Campagne ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 € auprès du conseil départemental pour les actions de médiation menées autour de l'art du cirque dans le cadre ce festival.

Informations diverses

La commune fait l'objet d'incivilités, tags, depuis le début du mois. L'affaire a été portée à la gendarmerie de Châteauneuf-sur-Loire.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école compte 105 enfants répartis en 5 classes. Le personnel communal éducatif a bénéficié d'une formation en interne le 28.08.2018 sur le thème de la psychologie de l'enfant en groupe, la médiation en cas de conflits, les activités et jeux coopératifs.

Travaux d'éclairage du stade de foot : Conformément à la délibération 2018-48 du 28.06.2018, la commande de travaux précités a été réalisée auprès de la société José MARTINS le 11.07.2018 comme présenté en séance. (la pose de poteaux bois est plus complexe, moins esthétique et n'apporte pas d'avantage financier, quant aux projecteurs LED, il faut compter un surcout de 19 800 € HT).

Dates à retenir :

Une exposition des artistes bulzaciens a été organisée par la collectivité le 09.09.2018 à la salle des fêtes. Avec 15 artistes et 150 visiteurs, cette manifestation sera renouvelée l'an prochain.

Le poulailler de l'école a été inauguré le 10.09.2018

Festival de cirque :

- initiation au cirque auprès des enfants de l'école suivie de la présentation d'un spectacle en accès libre le 13 octobre prochain +
- 2 spectacles professionnels différents les 12 et 13 octobre 2018 en soirée.

Communication autour des animations à destination des ados dans les jours à venir, première soirée le vendredi 19 octobre 2018.

Une marche rose pour promouvoir le dépistage du cancer du sein sera organisée conjointement avec la commune de Saint Martin d'Abbat le 21 octobre prochain.

Une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants sera planifiée d'ici la fin de l'année.

La séance est close à 23h15.

Compte-rendu affiché en Mairie le 14 septembre 2018.

Prochaine séance le 11 octobre 2018.

Michel CHARTIER.